

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le septième jour du mois de juin deux mille vingt et un à 19 heures à la salle Phidèle-Harvey située au 20 rue Johan-Beetz.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Absent :** M. Serge Proulx, conseiller, poste 2

**Aussi présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 21 h 18. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**2. Présences**

Constatation du quorum.

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021
5. Acceptation des comptes
6. Résolution
  - a) Résolution 2021-06-07-01 concernant l'embauche d'un employé au poste de Responsable des travaux publics contractuel
  - b) Résolution 2021-06-07-02 concernant l'autorisation à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la Romaine.
  - c) Résolution 2021-06-07-03 concernant un contrat en génie civil
  - d) Résolution 2021-06-07-04 concernant le dépôt du rapport financier 2020
  - e) Résolution 2021-06-07-05 concernant le dépôt du rapport du maire
  - f) Résolution 2021-06-07-06 concernant une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles
  - g) Résolution 2021-06-07-07 concernant le changement de signataires aux comptes de la municipalité
7. Affaires nouvelles -Activités publiques extérieures
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 soit adopté.

## 5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 pour un montant de 60 695.46\$;

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

## 6. Résolutions

### a) **Résolution 2021-06-07-01 concernant l'embauche d'un employé responsable des travaux publics contractuel**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de monsieur Paul Gallant au poste de Responsable des travaux publics contractuel ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Martin Côté, maire, et Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail.

### b) **Résolution 2021-06-07-02 concernant l'autorisation à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la Romaine.**

Attendu que le fonds des travaux correcteurs est créé pour pallier aux impacts démographiques sur le territoire urbanisé de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise la MRC de Minganie à procéder au versement à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, du montant de 22 637.41\$ pour couvrir les dépenses autorisées des factures ayant trait au développement résidentiel, à même une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

### c) **Résolution 2021- 06-07-03 concernant un contrat en génie civil**

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des touristes et des résidents qui vont marcher dans le sentier de la Quétachou;

Attendu que le coté Nord Est du pont de la rivière Quétachou a été identifié pour la construction d'un stationnement pouvant accueillir de 6 à 8 voitures;

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz octroie le contrat pour réaliser le stationnement à la Rivière Quétachou à l'entreprise Marc Bilodeau Inc. selon les documents reçus le 26 mai 2021 au montant de 18 000\$ excluant les taxes applicables.

### d) **Résolution 2020-05-04-04 concernant le dépôt du rapport financier 2020**

Considérant que la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2021;

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2020 tel que préparé par la firme comptable MNP et en autorise le dépôt au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire.

**e) Résolution 2021-06-07-05 concernant le dépôt du rapport du maire**

Considérant la présentation et la lecture du rapport du maire aux citoyens faisant état des faits saillant du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour 2020;

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz en accepte le dépôt et qu'il soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 176.2.2 du code municipal.

**f) Résolution 2021-06-07-06 concernant une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles**

Il est proposé par Maryse Bourque appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Mme Myriam Lafleur, comme signataire et représentante de la municipalité auprès du ministère de l'énergie et des ressources naturelles pour signer tous les documents avec le Ministère ou pour tout échange concernant la demande d'utilisation du territoire public dans le cadre de la mise aux normes de ses installations d'eau potable.

**g) Résolution 2021-06-07-07 concernant le changement de signataire aux comptes de la municipalité**

Il est proposé par Jacques Devost appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

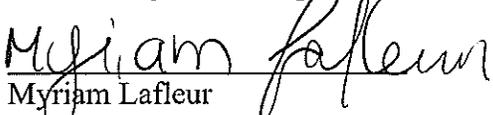
Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme les signataires suivants: M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Cindy Fortier, adjointe administrative et Monsieur Martin Côté, maire, pour les folios 14125 et 10232, à la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre (815-20147).

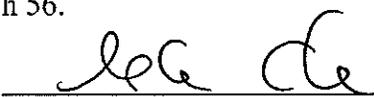
**7. Affaires nouvelles** -Activités publiques extérieures

**8. Période de question**

**9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 56.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.